



A établir sur papier-en tête du dispensateur de formation

CERTIFICAT DE REALISATION délivrée à la fin de la formation de l' apprenti(e)

Numéro de dossier de financement délivré par le CNFPT :

Je soussigné(e) (prénom et nom).....

représentant légal du dispensateur de formation (raison sociale du prestataire de formation)
.....

atteste que :

Mme/M. (nom et prénom du bénéficiaire)

apprenti(e) de (nom de la collectivité territoriale)

a suivi l'action de formation (intitulé de la formation).....
.....

débutée le

achevée le _____

Rappel : Ce certificat doit être établi à la fin du cursus de formation, il doit être joint à la facture de la dernière échéance de paiement.

La dernière échéance de paiement est exigible, la facture peut donc être émise quand deux conditions cumulatives sont remplies :

La date de la dernière échéance a expiré

La date de fin de réalisation de la formation a été accomplie

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à :

Le :

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

¹ Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.